



INFORMATIONS COMMUNALES

Mots des autorités communales

La commune de Bure bénéficie de nombreux atouts par rapport à d'autres. Nous avons la chance de disposer d'une école, d'une UAPE, d'un médecin, de commerces, d'un restaurant, d'une banque, d'un garage, d'entreprises artisanales et de sociétés qui s'occupent de notre jeunesse et animent la vie associative du village. En participant à leurs activités et en les soutenant, vous contribuez à assurer leur pérennité au sein de notre communauté. Ceci est essentiel pour maintenir la vitalité et la cohésion de notre village.

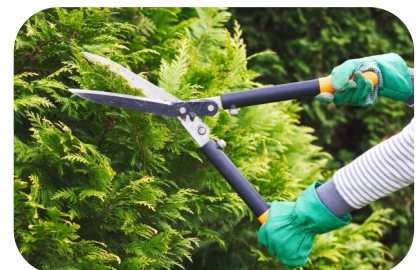
Soirée civile - Remise des mérites sportifs et culturels - vendredi 11 octobre 2024

Le conseil communal tient à honorer les citoyennes et citoyens de notre village qui ont brillés dans leur discipline de prédilection. Pour ce faire nous les invitons à remplir le formulaire de candidature qui se trouve sur notre site internet et de nous le retourner soit par mail (secretariat@bure) ou de bien vouloir le déposer au bureau communal. Délai pour l'envoi du formulaire : **lundi 07 octobre 2024.**

Taillage des haies

Nous aimerions vous rappeler que l'automne est le moment propice à la taille. Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Nous prions les personnes concernées par ces travaux de les effectuer ou de les faire effectuer par une personne tierce. Nous comptons sur vous pour maintenir libre la route de toute branche la surplombant jusqu'à une hauteur de 4,5 m. de la chaussée et de 2,5 m. d'un chemin pour piétons ou d'une piste cyclable. Aux endroits sans visibilité les haies vives et les plantations de toutes sortes ne doivent pas s'élever à plus de 0,80 m de la chaussée. D'avance nous vous en remercions.



Avis aux détenteurs de chiens—Piqûre de rappel

Pour maintenir la propreté et l'hygiène publiques, tout détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux. Des distributeurs à sachets gratuits et des poubelles ont été installés au village. Les sachets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet et non jetés ou abandonnés dans la nature ou sur la voie publique.

Nous rappelons les articles suivants du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens :



Article 15, alinéa ¹ : **Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public.**

alinéa ² : **Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.**

Article 16, alinéa ¹ : Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées.

Merci également de vous annoncer à la commune si vous venez d'accueillir un chien !



Atelier-mémoire

Activité organisée pour nos citoyens âgés de 65 ans et plus :

- **les mercredis 30 octobre, 6 novembre et 13 novembre 2024**

de 14h00 à 16h00 à la salle paroissiale de Bure.

De nombreux exercices sur l'oubli d'un mot, d'un objet ou d'un nom seront effectués par une animatrice spécialisée. Le nombre de places étant limitées, merci de vous inscrire auprès du secrétariat communal, secretariat@bure.ch ou au 032/466.49.67 jusqu'au **lundi 21 octobre 2024 !**



Journée jeux



Envie de partager un moment agréable avec les amis et la famille loin du numérique et des écrans ?

Nous vous attendons le **samedi 12 octobre 2024 dès 14h00 à la salle paroissiale de Bure.**

En association avec l'Auberge du Jeu, nous pourrons vous faire découvrir des jeux de sociétés pour tout âge. Venez nombreuses et nombreux ! **Il n'y a pas d'inscription !**

Cours Réa-Jura

Le cours de base pour la réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation d'un défibrillateur ainsi que l'intégration au réseau des premiers répondants aura lieu le **samedi 23 novembre 2024 à la halle polyvalente de Bure (l'horaire n'est encore pas défini).**



En raison d'une forte demande, les inscriptions sont obligatoires. Veuillez vous inscrire au secrétariat communal, secretariat@bure.ch ou 032/466.52.57.

A noter que les teneurs d'un certificat 2022 seront inscrits en priorité !

Cartons du cœur

Une récolte de nourriture des cartons du cœur aura lieu dans le district de Porrentruy le **30 novembre 2024 !** Dès le 4 novembre un caddie sera à disposition dans certains magasins des villages ainsi qu'à Porrentruy. Pour plus de renseignements 079 798 59 87.

Université populaire

Notre commune a une représentante pour l'université populaire. Il s'agit de Mme Fabienne Ruegg. Elle a mis sur pied des cours pour l'année 2024-2025. N'hésitez pas à vous inscrire. Le programme a été distribué dans les boîtes à lettre et il se trouve également sur le site internet de l'université populaire : www.upjurassienne.ch

les mordus
DE LA SCÈNE

Une soirée de présentation de l'association aura lieu le **vendredi 4 octobre 2024** dans la salle au-dessus de la mairie. Cette rencontre est bien entendu sans engagement. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la soirée.

Plus d'informations se trouvent sur le site internet de la commune : www.bure.ch

Une question ou indisponible ce soir-là ? Vous pouvez contacter le président Sébastien Gschwind au 079 338 17 25.